

Délibération 2021-20-CFVE

Séance du 02 décembre 2021

Extrait du recueil des actes du
Conseil de la Formation et de Vie Etudiante

**PARCOURSUP : critères généraux d'examen des vœux et attendus locaux
Année universitaire 2022-2023**

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE) de l'Université Polytechnique Hauts-de-France s'est réuni le jeudi 002 décembre 2021 en formation plénière, dans l'amphithéâtre 500 du bâtiment Matisse, sur la convocation de M. Abdelhakim Artiba, Président de l'Université et sous la présidence de Monsieur Franck Barbier, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE).

Le quorum étant atteint,

Vu le code de l'éducation ;

Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante présente aux membres les modalités d'examen des vœux et les attendus locaux dans le cadre de PARCOURSUP pour l'année universitaire 2022 – 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante approuve à l'unanimité des voix les critères généraux d'examen des vœux et les attendus locaux dans le cadre de PARCOURSUP pour l'année universitaire 2022-2023 selon les documents joints à la présente délibération.

Valenciennes, le 02 décembre 2021

Abdelhakim Artiba
Président

